

**Respect de la liberté de manifester,
de se réunir et de s'exprimer**

**Levée immédiate de l'état d'urgence
et de l'état d'exception permanent**



**Abandon de la constitutionnalisation de l'état
d'urgence et de la déchéance de la nationalité**

**Arrêt de la répression et de la stigmatisation des manifestant-e-s et
militant-e-s des mouvements sociaux, des migrant-e-s, des quartiers
populaires, et des populations en raison de leur origine et/ou leur
religion supposée ou réelle**

**Samedi 12 Mars
14h Square Charles de Gaulle
(metro capitole)**

SIGNATAIRES :

Actup, ATTAC, BDS France Toulouse, CLEF Mirail, Collectif Palestine Libre, Coordination nationale Pas sans nous, Droit Au Logement, ETM31, MRAP31, St'O Citoyenne, Survie Midi-Pyrénées, CGT Educ'action 31, Solidaires étudiant-e-s, SUD PTT 31, SUD Santé Sociaux 31, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Union des Etudiant-e-s de Toulouse, EELV Toulouse, NPA31, PCOF, PG31, Révolution

SORTONS DE L'ÉTAT D'URGENCE, REFUSONS SA CONSTITUTIONNALISATION ET LA DÉCHÉANCE DE LA NATIONALITÉ !

En réaction à l'horreur des attentats qui ont frappé notre société tout entière, l'état d'urgence a été décrété par le gouvernement, puis prolongé pour une durée de trois mois. Un projet de loi constitutionnelle prévoit l'inscription, dans la Constitution, non seulement de l'état d'urgence mais aussi de la déchéance de la nationalité pour les binationaux auteurs de « crimes constituant une atteinte grave à la vie de la nation ».

L'état d'urgence conduit à des décisions arbitraires, des dérives autoritaires. Depuis novembre 2015, plus de trois mille perquisitions sont intervenues. Tout comme les assignations à résidence, elles ont donné lieu à de nombreux dérapages, à un accroissement des discriminations à l'égard de populations déjà stigmatisées en raison de leur origine et/ou leur religion supposée ou réelle. Toutes ces mesures, dont l'efficacité n'est pas démontrée, mettent à mal la séparation des pouvoirs : l'exécutif s'accapare le pouvoir législatif et relègue le pouvoir judiciaire hors de son rôle de gardien des libertés.

Inscrire l'état d'urgence dans la Constitution, c'est graver dans le marbre ce régime d'exception qui permet l'action des forces de sécurité sans contrôle du juge. C'est habituer les citoyen-ne-s à un état d'exception. Avec les moyens ainsi mis en place, il faut s'inquiéter des pouvoirs sans contrôle donnés à ceux qui peuvent arriver aux manettes de l'Etat...

Inscrire le retrait de la nationalité française aux binationaux condamnés pour crimes terroristes, c'est porter atteinte au principe même d'égalité des citoyens, inscrit à l'article 2 de la Constitution, fondement de la République. C'est instituer, dans la loi fondamentale de notre pays, deux catégories de français-e, ceux-lles qui le seraient et celles qui le seraient moins, au motif que leurs parents ou grands-parents ne l'étaient pas. C'est, de fait, remettre en cause le principe d'une nationalité française ancrée dans le droit du sol.

C'est aussi mettre dans la Constitution une mesure dont personne ne croit à l'efficacité en termes de lutte contre le terrorisme, mais réclamée depuis longtemps par le Front national.

C'est banaliser la logique du rejet de l'autre. C'est s'exposer à ce que d'autres majorités politiques élargissent le champ des actes conduisant à la déchéance de nationalité.

N'ACCEPTONS PAS LA GOUVERNANCE DE LA PEUR : EXIGEONS LA SORTIE DE L'ÉTAT D'URGENCE !

Nous affirmons que remettre en cause les droits et les libertés ne nous protège pas du terrorisme. Nous refusons une société du contrôle généralisé, une société qui glisse de la présomption d'innocence au présumé potentiellement coupable. Ne donnons pas satisfaction aux terroristes qui cherchent justement à nous faire renoncer à notre vie démocratique.

Le climat créé par l'état d'urgence renforce les préjugés racistes, les amalgames et les pratiques discriminatoires.

Notre pays a été blessé, mais loin d'en soigner les plaies, l'état d'urgence risque de les exacerber en appauvrissant notre démocratie, en délégitimant notre liberté. C'est pourquoi, nous demandons la levée de l'état d'urgence et l'abandon de cette réforme constitutionnelle.

Nous appelons tous les habitant-e-s de notre pays à développer la citoyenneté et à agir pour construire une société solidaire.

SIGNATAIRES :

Actup, ATTAC, BDS France Toulouse, CLEF Mirail, Collectif Palestine Libre, Coordination nationale Pas sans nous, Droit Au Logement, ETM31, MRAP31, St'O Citoyenne, Survie Midi-Pyrénées, CGT Educ'action 31, Solidaires étudiant-e-s, SUD PTT 31, SUD Santé Sociaux 31, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Union des Etudiant-e-s de Toulouse, EELV Toulouse, NPA31, PCOF, PG31, Révolution